

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4609

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1472 en date du 10 juillet 2003, le Bureau avait approuvé la convention-cadre 2003-2006 relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le quartier de Parilly à Bron. Cette convention, signée le 1er décembre 2003 par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, s'appuie sur les priorités dégagées à l'issue de l'évaluation de la précédente convention et engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des services rendus aux habitants :

- . la mise en place d'un dispositif commun de suivi des espaces extérieurs,
- . le renforcement de l'entretien des espaces extérieurs,
- . la remise en état et la sécurisation des parties communes,
- . l'amélioration de la propreté des parties communes,
- . l'amélioration de l'attractivité du quartier,
- . l'amélioration de la gestion des encombrants et de la collecte des ordures ménagères ;

- l'amélioration des rapports entre les institutions et les habitants :

- . le renforcement de la communication de proximité entre les habitants et le tissu associatif,
- . le développement d'un dispositif de gestion sociale rapprochée,
- . l'amélioration de l'accueil de nouveaux arrivants ;

- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des habitants :

- . le développement d'une présence de proximité favorisant la prévention et la médiation,
- . la poursuite des actions de médiation par l'Opac du Rhône,
- . le renforcement de l'enlèvement des épaves et de la gestion de la mécanique sauvage.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006 est estimé à 571 950 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 29 115 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Bron dans le quartier de Parilly à Bron pour l'année 2006 tel que figurant en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 29 115 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,